

Baromètre de l'environnement 2016

—

Gestion des déchets

Introduction

Depuis 5 ans, la Confédération Construction Wallonne réalise une enquête relative à la gestion de l'environnement dans le secteur de la construction. Le baromètre de l'environnement est depuis lors entièrement consacré à la problématique de la gestion des déchets de construction.

En 2016, l'enquête a été restructurée et améliorée afin de respecter au mieux une logique de terrain quant à la gestion des déchets, à savoir suivant les diverses actions et démarches administratives devant être réalisées par les entreprises avant, pendant et après des travaux générant des déchets. De plus, la question du réemploi et de la réutilisation des matériaux a été intégrée à l'enquête, comme repris sur le schéma ci-dessous.



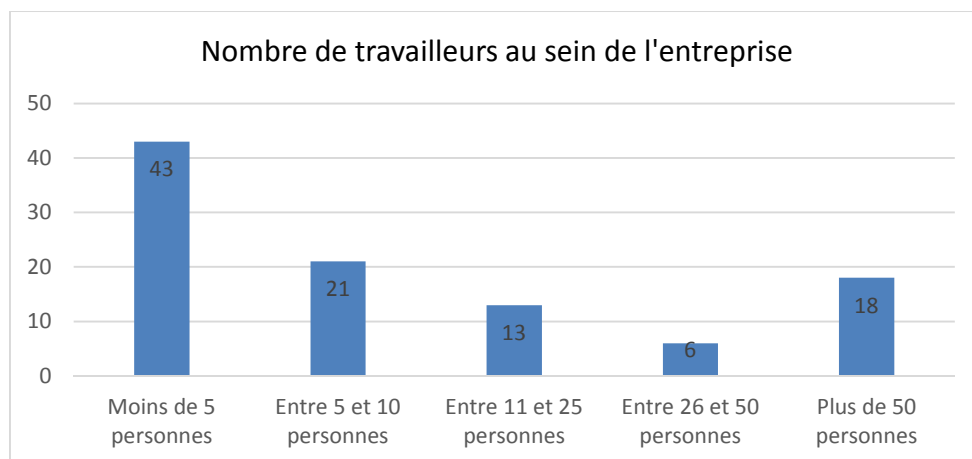
L'enquête en ligne auprès des entreprises affiliées à la CCW a été lancée le 29 novembre 2016 et clôturée au 28 avril 2017 après avoir été consultée et complétée par 105 entreprises. Les entreprises ont été informées de l'enquête via des e-mailing et des flash construction ainsi que via les réseaux sociaux.

Cette enquête permet à la Cellule environnement de la CCW d'identifier les sujets pour lesquels un manque de connaissance existe et qui nécessite un effort de communication, de sensibilisation et de formation. Ces démarches sont essentielles afin d'encourager les entreprises à améliorer la gestion de leurs déchets, à les inciter progressivement à instaurer un tri sélectif de leurs déchets ainsi qu'à les aider à sensibiliser au mieux leur travailleurs à une gestion optimale de leur déchets.

Ce rapport est divisé en 2 grandes parties afin de présenter d'une part les résultats de cette année 2016 et d'autre part de comparer les résultats des 5 dernières années. Une conclusion générale tire les grands enseignements de cette enquête relative à la gestion des déchets dans le secteur de la construction.

Résultats enquête 2016

L'enquête 2016 a principalement été complétée par de petites entreprises, avec moins de 5 travailleurs. Elle a néanmoins également été complétée à hauteur de 18 % par des entreprises de plus grande taille, employant plus de 50 travailleurs.



Parmi les entreprises ayant répondu à l'enquête, notons que 10% disposent d'un système de management environnemental (ISO14001).

Les résultats de l'enquête 2016 reprenant les informations importantes sont repris ci-dessous :

1. Action et sensibilisation

En 2016, 86% des entreprises attestent sensibiliser leur personnel à la gestion des déchets, notamment en les incitant à trier sélectivement et à récupérer, en réalisant des toolbox meeting et des affiches explicatives, en les inscrivant à des formations, en leur faisant prendre connaissance du coût de gestion des déchets et en vérifiant sur chantier que les procédures de gestion et de tri soient bien respectées.

88% des entreprises essayent également de réduire leur production de déchets de par diverses moyens dont principalement en sensibilisation son personnel à de meilleurs procédures de gestion ou en limitant un maximum les pertes (ex : chutes) et les excédents de commandes.

=> Très grande majorité des entreprises sensibilise son personnel et essaye d'améliorer la gestion de ses déchets.

2. Marchés de travaux

Un peu plus de 50% des entreprises, travaillant pour des marchés privés, indiquent prévoir un poste « déchets » au contrat passé avec le client. La principale raison consiste à justifier le coût demandé pour l'évacuation vers un centre de traitement ou de recyclage et à conscientiser le client à la non gratuité de cette gestion. Les entreprises ne prévoyant pas de poste « déchets », n'y ont soit pas pensé ou incluent le coût de gestion dans le coût global des travaux.

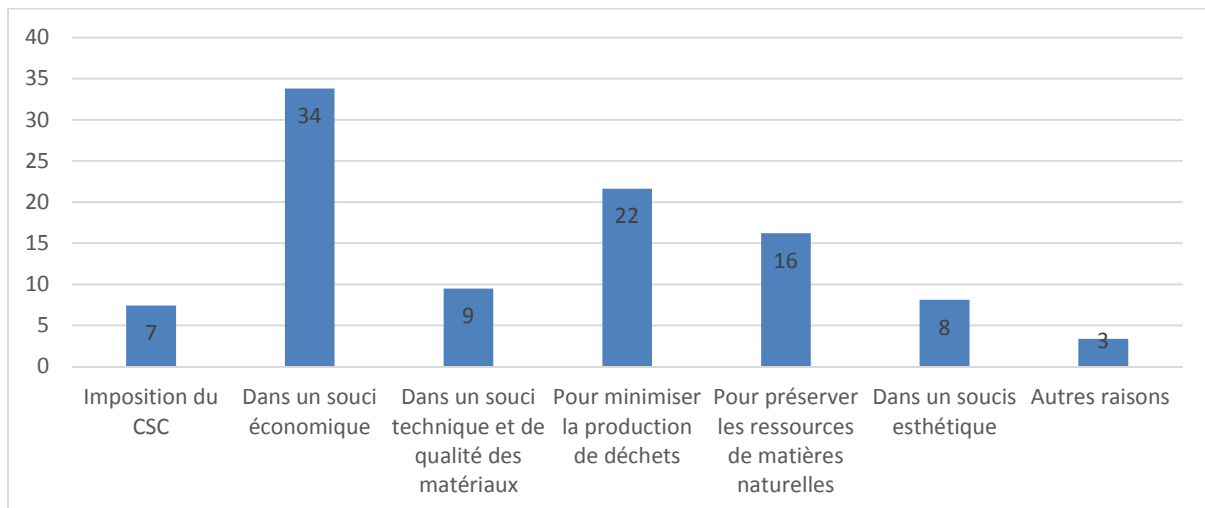
Parmi les entreprises réalisant des travaux en marchés publics, 59% disent réaliser un plan de gestion des déchets (informations relatives au stockage sur chantier, au mode de tri, de transport et d'élimination). Par contre, seules 33% reçoivent des informations (inventaire des déchets) du maître d'ouvrage quant aux types et aux quantités de déchets qui seront produits sur chantier.

=> Trop peu d'entreprise prévoit un poste « déchets » dans le cadre de travaux privés. Dans le cadre de marchés publics, il est rare que les pouvoirs adjudicateurs fournissent un inventaire des déchets de démolition à l'entreprise adjudicataire.

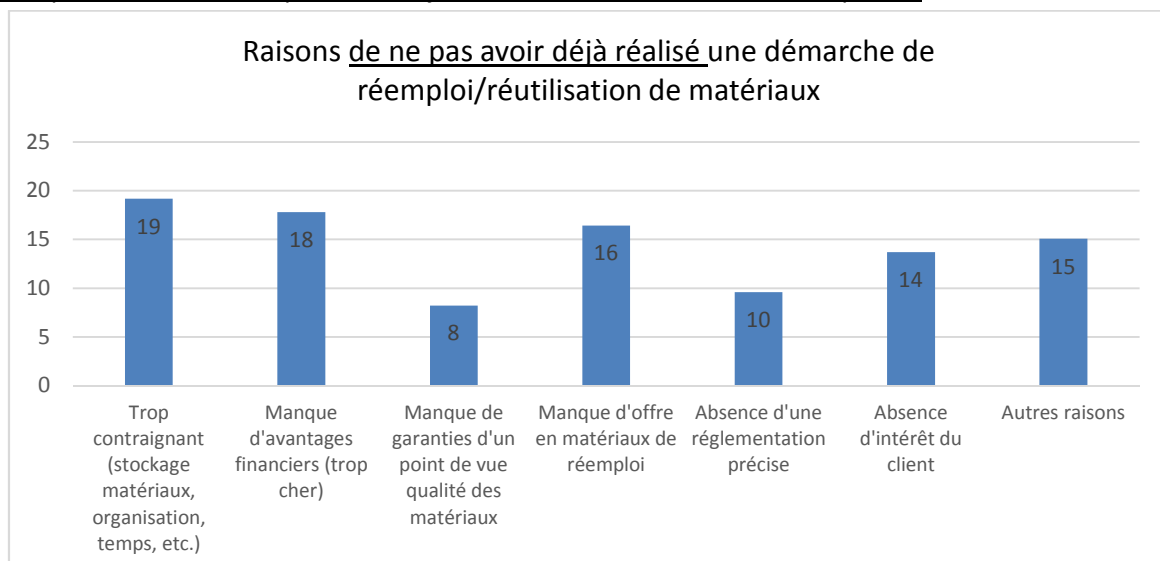
3. Réemploi et réutilisation

Plus de 60% des entreprises attestent avoir déjà réalisé une démarche de réemploi de matériaux. Ce pourcentage doit cependant être nuancé car certaines entreprises confondent « réemploi » et « valorisation » de par le fait qu'elles considèrent la mise en œuvre de concassés, de terres saines, d'empierrement, etc. comme du réemploi.

Principales raisons d'avoir déjà réalisé une démarche de « réemploi » :



Principales raisons de ne pas avoir déjà réalisé une démarche de « réemploi » :



Les matériaux majoritairement réemployés sont des briques, des tuiles, des pierres bleues et des éléments d'installations de chauffage et sanitaire. Ils sont à 80% issus du chantier de l'entreprise pour être réemployés sur le même chantier ou sur un autre chantier, mais appartenant à la même entreprise. Peu d'entreprise achète des matériaux à une société de vente et d'achat de matériaux de réemploi ou sur des sites internet, qui de plus sont actuellement peu consultés.

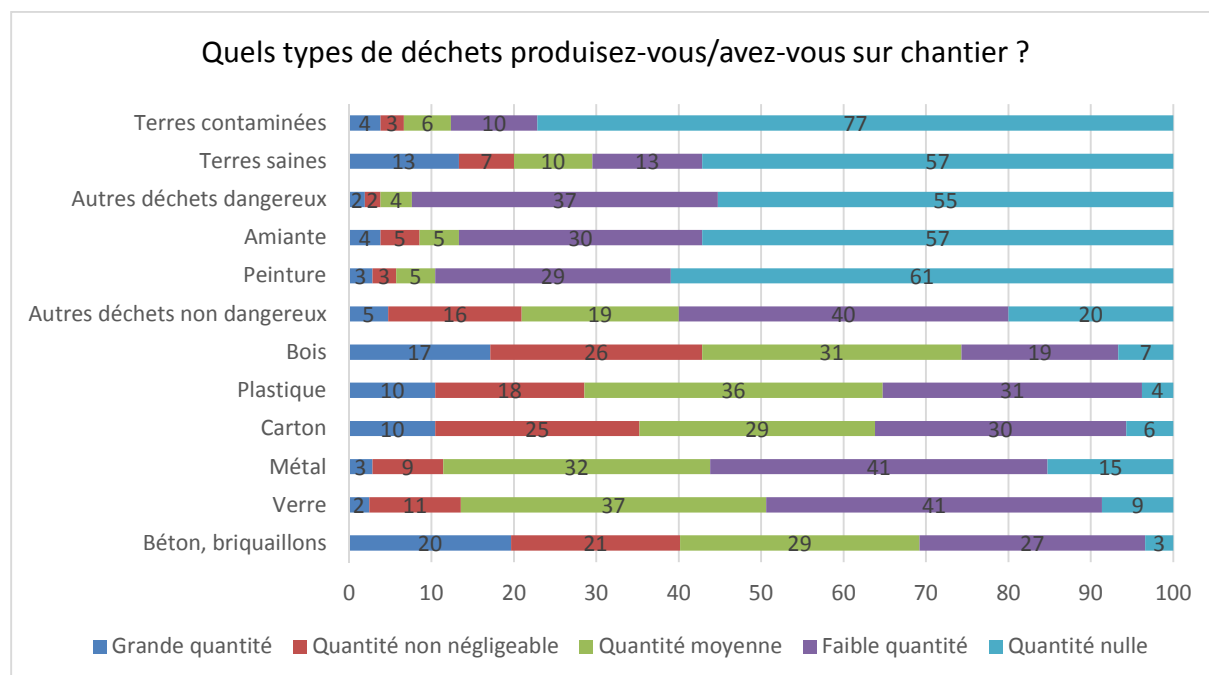
15% des entreprises ont cependant déjà fait appel à des sociétés, notamment de démolition, de terrassement, d'économie sociale, pour démonter certains matériaux.

=> Les entreprises ne font pas toujours la distinction entre « réemploi » et « valorisation ». Celles réalisant du réemploi le font majoritairement dans un souci économique, en récupérant des matériaux (briques, pierres bleues, etc.) qu'elles pourront ensuite utiliser sur d'autres chantier qui leur sont propres. Très peu d'entreprises consultent des sites internet spécialisé dans l'achat ou la vente de matériaux de réemploi.

4. Gestion et Tri

De manière générale, les entreprises n'ont pas une connaissance optimale de leur gestion des déchets. En effet, moins de 30% connaissent les quantités qu'elles produisent annuellement et seules 50% connaissent le coût que cela représente.

Parmi les déchets les plus couramment rencontrés par les entreprises, citons les déchets de béton, briquillons, les déchets de bois, de plastiques et de cartons ainsi que les terres, comme les déchets les plus couramment rencontrés par les entreprises. Lors de leurs travaux, 38% des entreprises doivent gérer des terres.



Pour de nombreuses raisons, dont réduire les coûts de versage, trier et démonter certains éléments, économiser du temps en transport et limiter les passages dans les centres de traitement et recyclage, 80% des entreprises regroupent leur déchets de chantier à leur siège d'exploitation. Le pourcentage restant ne le fait pas par manque de place ou pour éviter les démarches administratives y associées.

Plus de 95% des entreprises trient leurs déchets, malgré que 67% ne connaissent pas l'AGW du 5 mars 2015 relatif au tri des déchets. Les raisons mentionnées par les entreprises triant leurs déchets sont : limiter les couts, respecter la législation, respecter l'environnement et permettre un recyclage, se conformer au système de management (ISO 14001) de l'entreprise, diminuer les quantités de déchets en mélanges, etc.

=> Les entreprises regroupent couramment les déchets de chantier à leur siège d'exploitation pour les trier et ainsi diminuer les coûts de versage et limiter les passages en centre de traitement et recyclage. Elles ne connaissent cependant pas précisément les quantités produites annuellement et le coût que cela engendre annuellement.

5. Transport

Parmi les 70 % des entreprises transportant elles-mêmes leurs déchets, seules un peu plus de 30% disposent d'un agrément ou d'un enregistrement les autorisant à transporter des déchets et 40% d'entre-elles tiennent leurs documents de traçabilité (bons de transport).

Elles parcourent majoritairement entre 10 et 20 km pour déposer leurs déchets en centre de traitement autorisé ou en centre d'enfouissement technique. Très peu d'entreprises parcourent plus de 50 km.

=> Certaines entreprises ne disposent pas des autorisations nécessaires pour transporter les déchets et ne tiennent pas les documents de traçabilité obligatoire.

6. Traitement

Seules 35% des entreprises sont informées du traitement appliqué à leurs déchets, à savoir majoritairement une valorisation, une incinération ou une mise en décharge.

30% des entreprises affirment avoir des difficultés à évacuer certains déchets et à trouver des centres les acceptant. Citons notamment le PVC, la frigolite, le plâtre et les blocs de béton cellulaire, les isolants PUR et PIR, les terres contaminées de plantes invasives, les terres saines, les plastiques durs, les peintures et solvants en faible quantité, etc. D'autres entreprises précisent ne pas rencontrer trop de problème mais mentionne le fait qu'il serait intéressant de mieux connaître les différentes filières afin de pouvant diminuer leur coût de gestion.

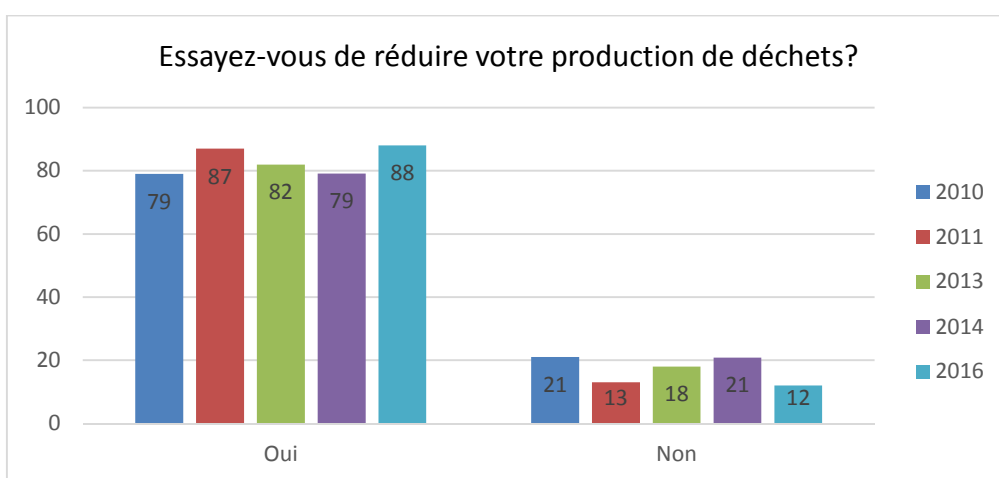
=> Les entreprises éprouvent des difficultés à trouver des filières de gestion ou des centres acceptant certains types de déchets.

Comparaison des résultats des 5 années d'enquête

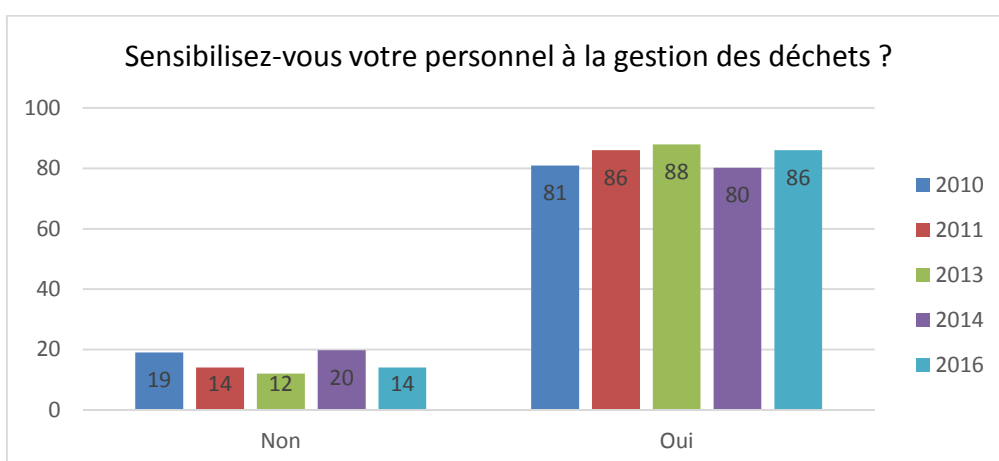
La comparaison des résultats des 5 années d'enquête permet d'observer les tendances et l'évolution des entreprises quant à leur gestion des déchets, ainsi que de mettre en évidence les sujets pour lesquels des efforts de sensibilisation et d'information doivent encore être entrepris.

1. SENSIBILISATION

Une grande majorité des entreprises essaye de réduire sa production de déchets, avec une augmentation légère pour l'année 2016. Les entreprises le font par divers moyens tels que le tri et le recyclage, la sensibilisation du personnel, le choix de produits dont les emballages génèrent moins de déchets, la mise en place de procédures (management environnemental), etc.

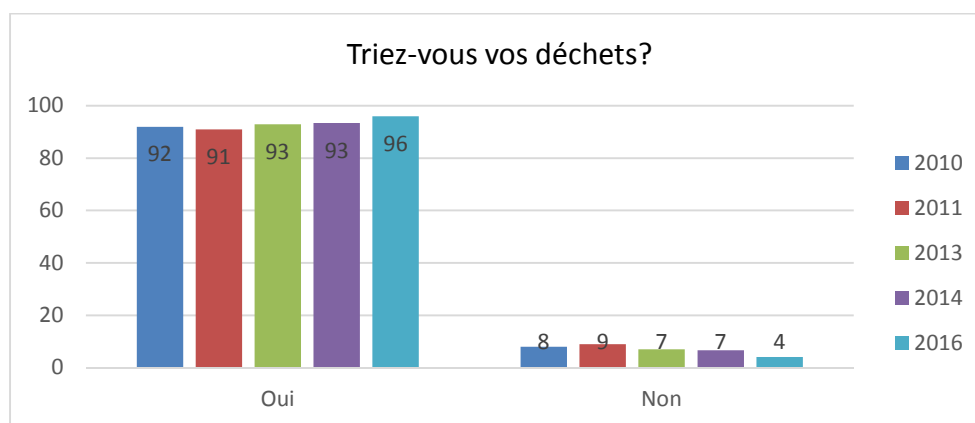


Un grand pourcentage des entreprises sensibilise son personnel à la gestion des déchets. Cette sensibilisation est principalement centrée sur le tri des déchets, le respect des consignes de gestion et le coût de gestion pour l'entreprise.

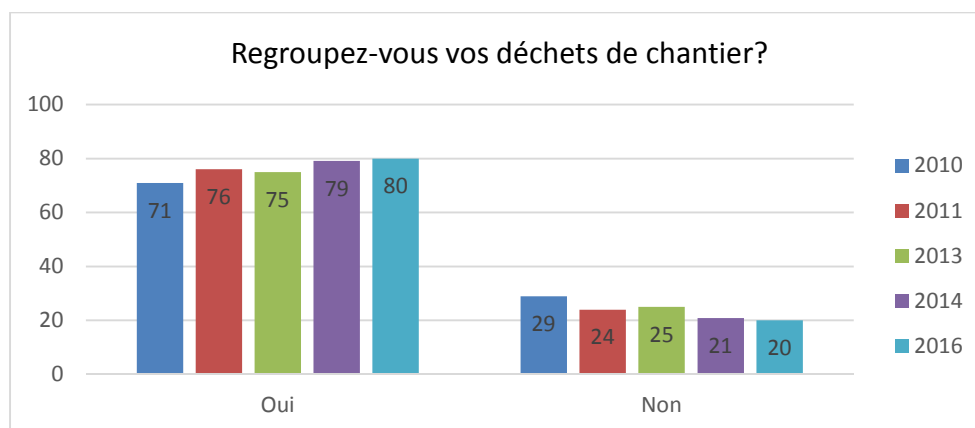


2. GESTION DES DECHETS

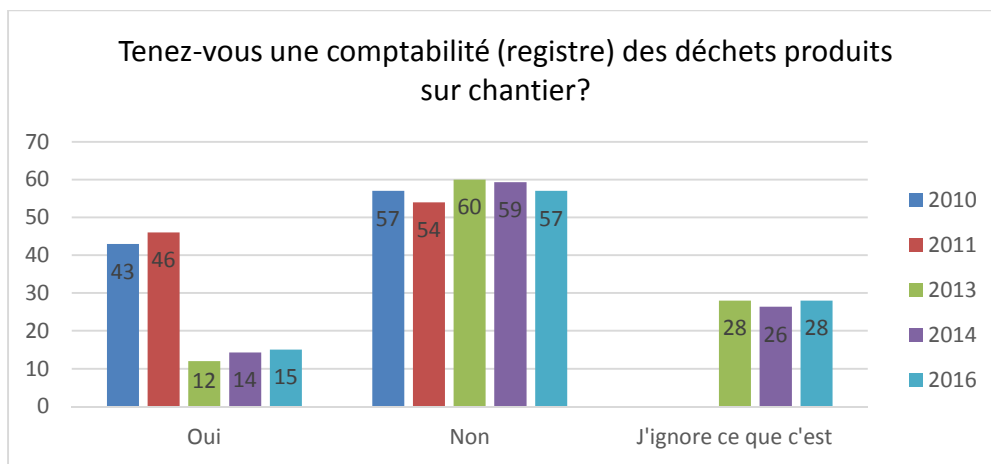
Le nombre d'entreprises triant ses déchets ne cesse d'augmenter et a atteint un pourcentage de 96% en 2016. Ce pourcentage élevé atteste que les entreprises prennent conscience de l'importance d'un tri correct et sélectif des déchets tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental.



Depuis 5 ans, le nombre d'entreprises regroupant ses déchets à son siège d'exploitation s'accroît. Cette augmentation s'explique notamment par un tri plus systématique des déchets, ne pouvant pas toujours être réalisé sur chantier pour une question de place ou d'organisation de chantier. Plusieurs conteneurs sont ainsi disposés au siège d'exploitation de l'entreprise permettant aux travailleurs revenant des chantiers de réaliser le tri.

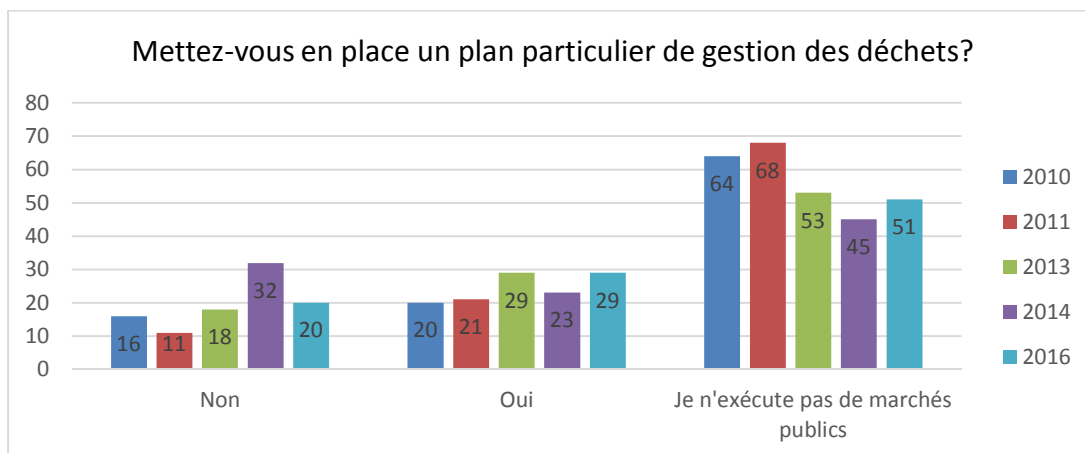


Peu d'entreprises tient une comptabilité des déchets générés sur ses chantiers. Cependant depuis 2013, une légère amélioration est à mentionner avec 15% des entreprises tenant un registre des déchets produits en 2016.

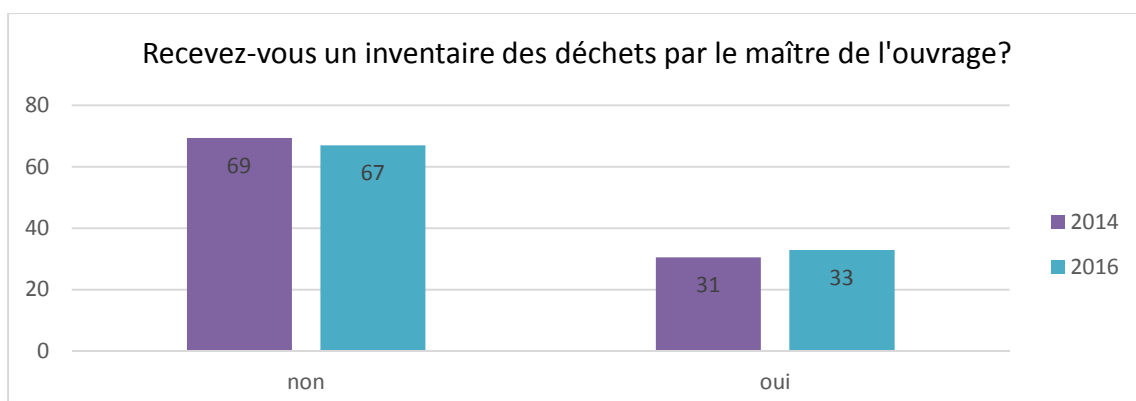


3. MARCHES PUBLICS

En moyenne, un peu plus de 50% des entreprises exécutant des travaux en marchés publics réalise un plan particulier de gestion des déchets en y renseignant diverses informations quant aux quantités et types de déchets, au mode de gestion et de transport ainsi qu'au filières d'élimination et de traitement.

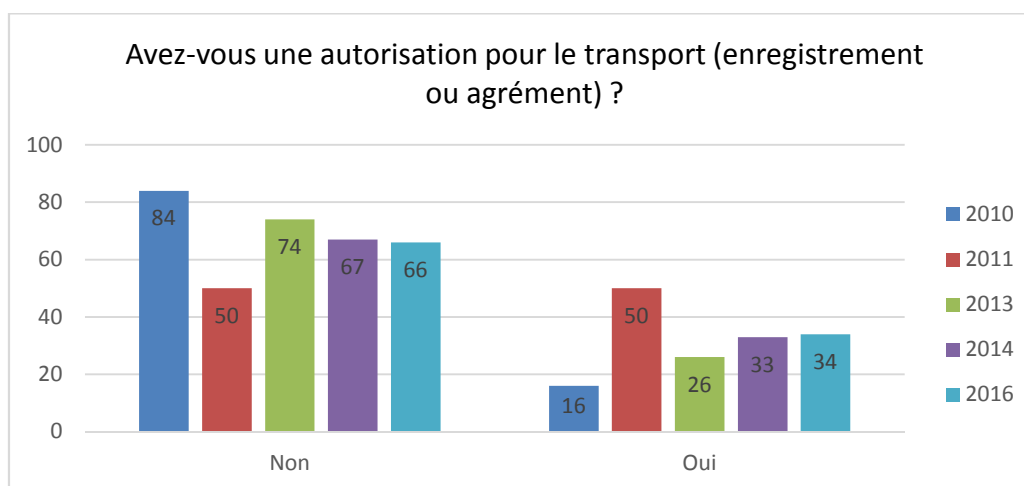
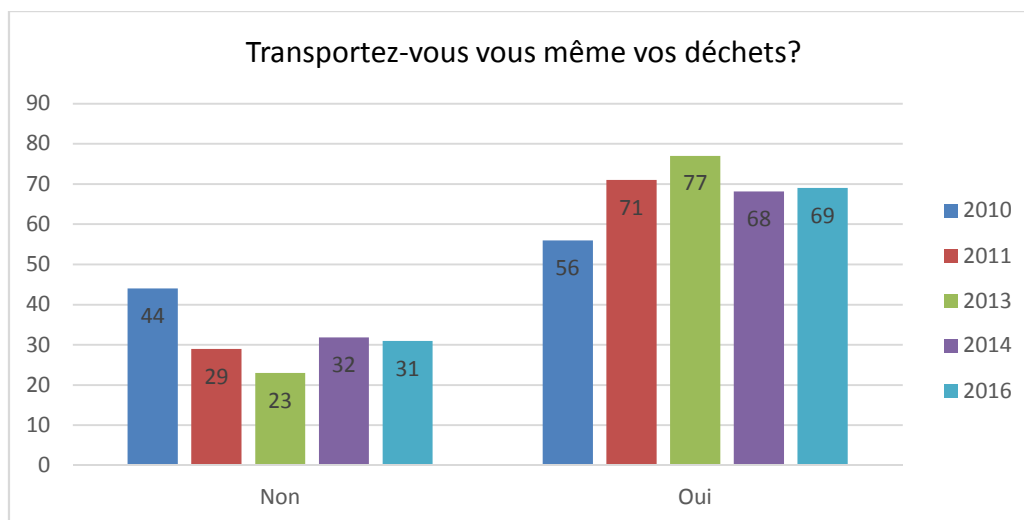


Seuls 30% des maîtres de l'ouvrage fournissent une information quant aux déchets qui seront produits sur chantier et qui devront être gérés de la meilleure des manières par l'entreprise.

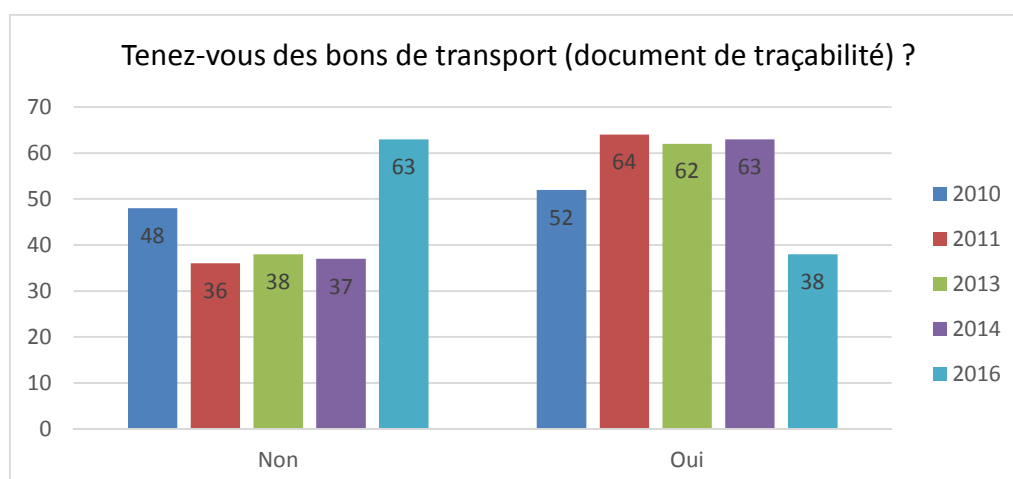


4. TRANSPORT DES DECHETS

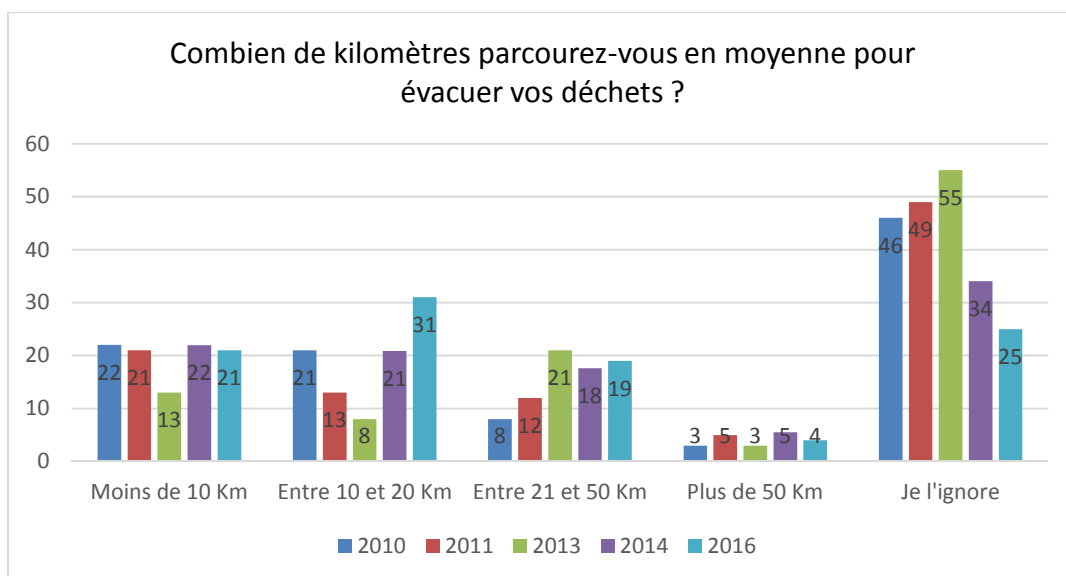
En moyenne, 70% des entreprises transportent elles-mêmes leurs déchets. Parmi ces entreprises, un peu plus de 30 % dispose d'un agrément ou d'un enregistrement les autorisant à transporter leurs déchets.



Trop peu d'entreprises tient les documents de traçabilité obligatoires, comme les bons de transport, avec une nette diminution pour l'année 2016.

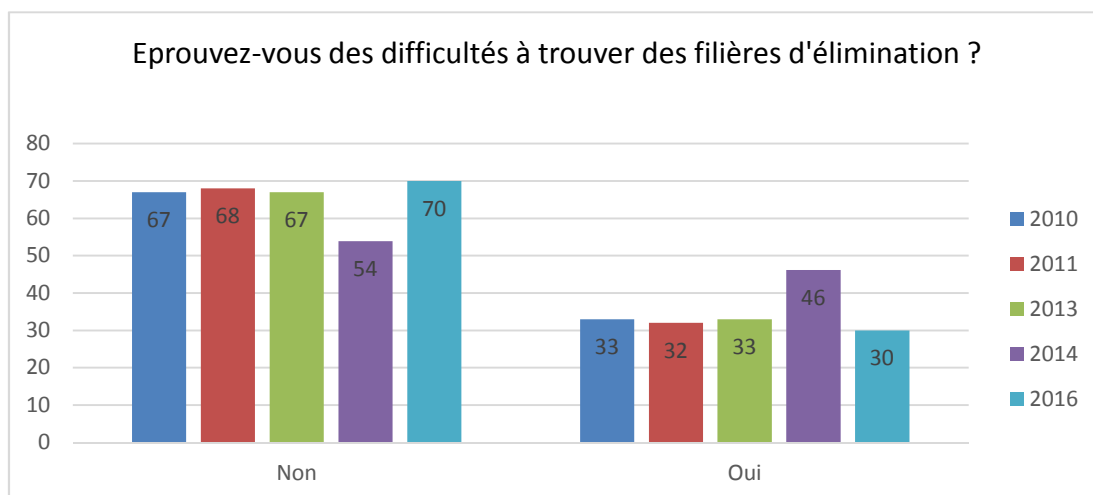


Le nombre de kilomètres parcourus par les entreprises pour évacuer leurs déchets en centre de traitement autorisé ou en centre d'enfouissement technique restent en moyenne équivalent d'une année à l'autre, avec en majorité de 10 à 20 Km parcourus.

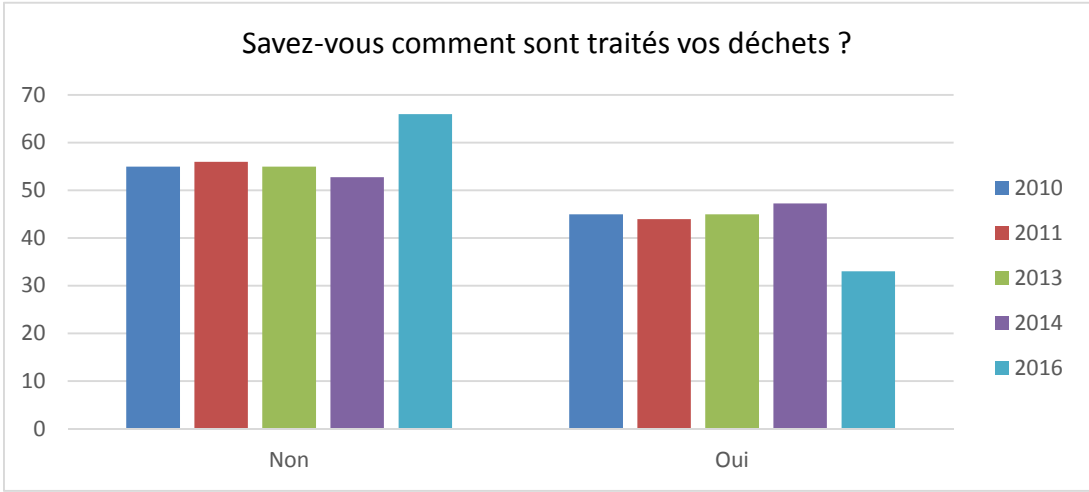


5. FILIERES D'ELIMINATION

En moyenne, 30% des entreprises éprouvent des difficultés à trouver des filières d'élimination pour leurs déchets et plus particulièrement pour les déchets suivants : blocs de béton cellulaire, plâtre, châssis, PVC, déchets d'isolants PUR et PIR et frigolite. Le problème se pose également lorsqu'elles ont de faibles quantités, qui sont généralement regroupées dans un même conteneur « tout venant » pour ensuite être évacuées et acceptées par les centres de traitement.



Peu d'entreprises sont informées du traitement qui sera appliqué aux déchets qu'elles éliminent. Les entreprises informées citent majoritairement le recyclage, l'incinération des déchets ou encore la mise en décharge.



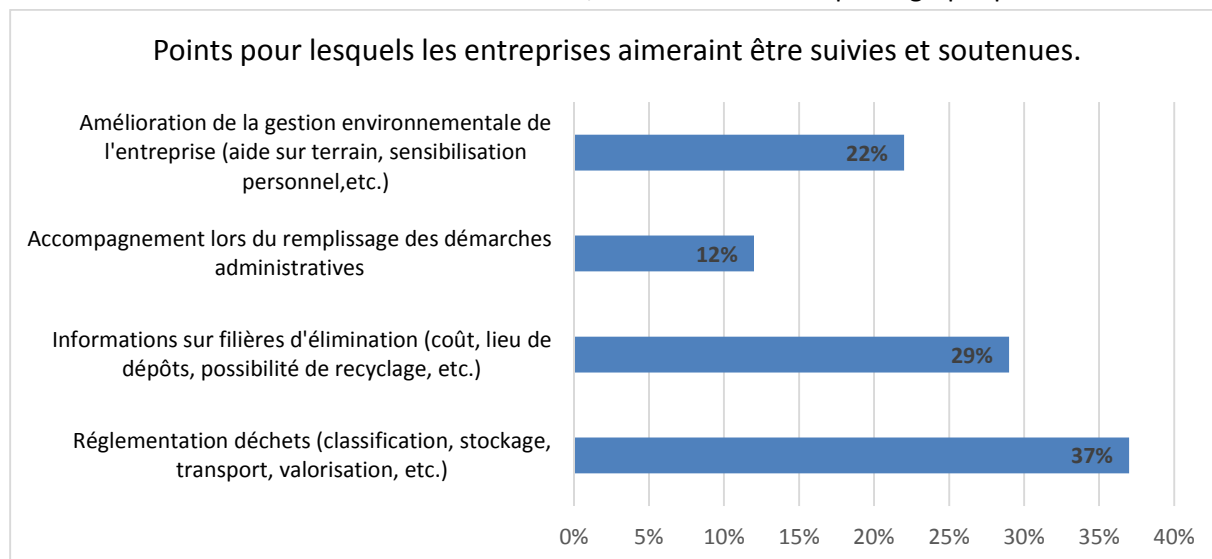
Conclusion

Le baromètre de l'environnement 2016 a permis d'une part d'observer les tendances et l'évolution des entreprises quant à leur gestion des déchets, en comparant les résultats des 5 dernières années et d'autre part de récolter des informations quant à la thématique du réemploi et de la réutilisation des matériaux, qui semble de plus en plus être réalisée par les entreprises, même si certaines confondent les termes valorisation de déchets et réemploi/réutilisation de matériaux

L'enquête met en évidence la volonté des entreprises à améliorer leur gestion environnementale, notamment en triant et recyclant leurs déchets ainsi qu'en sensibilisant leur personnel ou encore en instaurant un système de management environnemental.

Elle pointe cependant quelques faiblesses concernant les formalités administratives et la tenue de certains documents relatif au transport des déchets.

Pour conclure, La grande majorité des entreprises ayant répondu à l'enquête désirent recevoir plus d'informations ou une aide dans leur démarches, comme mentionné par le graphique suivant :



Afin de les aider dans leur démarches d'amélioration environnementale et dans certains cas de régularisation de leur situation, la cellule environnement de la Confédération construction wallonne répond et reste à la disposition des entreprises pour toutes questions en matière d'environnement : réglementation, filières d'élimination, transport de déchets, valorisation des terres, aides au remplissage de formalités administratives, etc. Contact : environnement@ccw.be - 02/545.56.48

Elle organise également des séances d'information et des formations sur diverses thématiques environnementales, dont les déchets et les permis d'environnement. De plus, elle développe de nombreux outils pratiques, dont l'outil « Guide environnement » consultable sur le site de la Confédération construction wallonne et commandable au prix de 5€ via l'adresse suivante com.dgarne@spw.wallonie.be. Ce Guide devrait très prochainement être complété par de nouvelles fiches, notamment spécifiques au tri des déchets.